



Acte n° 2024C120

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 09

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 23/05/2024

Le 30 Mars 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 600 route d'Ars à Sainte Euphémie (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT (Pouvoir à Ingrid BESSON), Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Richard SIMMINI), Nicole DUGELAY (Pouvoir à France-Line VINCENT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Marc PECHOUX), Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON, David POMMIER (Pouvoir à Emilie BERTHOLON), Gérard PORRETTI (Pouvoir à Carole DEMANGE), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Pascal CUNY.

PETITE ENFANCE : Achat des emprises de la future crèche intercommunale de Villeneuve

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, la petite enfance et l'insertion professionnelle, expose au conseil que les travaux de construction de la future crèche de Villeneuve doivent débiter au cours de l'été 2024.

Afin de permettre la réalisation des travaux, il convient d'achever la procédure d'acquisition des emprises de la future crèche et de ses annexes.

Mme Christine FORNES explique que cette acquisition fait l'objet de deux actes de vente distincts :

Un premier acte à intervenir entre la Commune de Villeneuve et la CCDSV, relatif à l'achat par cette dernière des parcelles n°D1342, D1345, D1346 et D1347 pour un montant d'1€ symbolique. A noter que cet acte de vente, dont le projet est annexé à la présente délibération, prévoit également l'établissement, au profit de la commune de Villeneuve, d'une servitude de passage sur la parcelle n°D1342 afin de permettre la desserte de l'école.

Un second acte relatif à l'achat par la CCDSV de la parcelle n°D1344 actuellement propriété de M. et Mme PEAUD pour un montant de 200€ du M². La CCDSV s'engage par ailleurs auprès des époux PEAUD à bâtir un mur séparatif entre ladite parcelle et leur propriété.

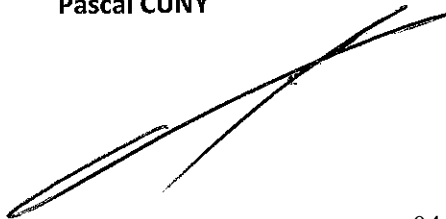
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 16/05/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'achat des parcelles n°D1342, D1344, D1345, D1346 et D1347 constituant l'emprise de la future crèche de Villeneuve ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de l'acte de vente à intervenir entre la Commune de Villeneuve et la CCDSV, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de l'acte de vente à intervenir entre les époux PEAUD et la CCDSV, dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer lesdits actes de vente ainsi que toute pièce administrative, technique ou comptable de nature à permettre la réalisation de la vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024.

A Sainte Euphémie, le 30/05/2024

Le Secrétaire de Séance,
Pascal CUNY



Affichage sous format électronique : 04/06/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

